



## LETTRE DE SEPTEMBRE

Chères Puimoissonnaises,  
Chers Puimoissonnais,

Une partie de cette lettre est consacrée à la gestion des déchets. Sujet ô combien important, car il concerne nos finances, notre environnement, nos gestes quotidiens et l'aménagement de notre territoire. Au sein de DLVAgglo, qui a la compétence de la gestion des déchets ménagers, c'est même le premier vice-président Vincent Allevard qui a cette délégation.

Un nombre doit nous alerter : 72 % des déchets situés dans la "poubelle grise", celle où ne doivent se trouver que les déchets ultimes, qu'on n'a pas pu trier, ne devraient pas s'y trouver. C'est-à-dire que ces 72 % auraient dû se trouver, selon leurs caractéristiques, dans les colonnes de verre, de carton, d'emballages et papiers ou encore au compost, individuel ou collectif.

Nous progressons, mais très lentement. Nous devons encore faire des efforts. L'enfouissement, où terminent les "poubelles grises" reste la solution la plus coûteuse et la moins écologique.



## Sommaire

Réunion publique :  
Passage en tout PAV

Rappel interdiction de fumer  
Rentrée des classes  
Rentrée des associations

Dossier du mois  
Financement de la gestion des déchets

Agenda du mois  
Journée du Patrimoine

Vide grenier  
Informations

Horaires mairie



A nous d'être plus vertueux et je remercie chacun de tous les efforts qu'il peut faire afin de faire baisser cette fameuse proportion de 72 %.

Je remercie également les services de l'agglo pour leurs actions de sensibilisation et de pédagogie auprès de nous tous, et notamment des enfants

Je profite de cet édito pour revenir sur un acte de grande violence qui s'est produit récemment sur notre commune et que nous déplorons tous. Cette terrible agression, d'une force décuplée, nous a bouleversés, laissant un grand nombre d'entre nous en émoi.

La paix de notre village a été atteinte.

Nous condamnons toute forme de violence physique ou verbale. Je resterai particulièrement vigilant afin que ce genre d'exaction ne se reproduise pas. Puimoisson doit rester un village avec une qualité de vie paisible au sein duquel personne ne doit subir ni exercer de quelconque violence. J'y veillerai tout particulièrement.

Je tiens à remercier nos pompiers, une fois de plus très rapides et efficaces dans leur intervention et j'adresse, au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux de prompt rétablissement aux victimes.

Fabien Bonino

# ÉDITO

## MAIRIE : PLAGE HORAIRE DU SOIR MAINTENUE



Au vu du succès obtenu, la mairie continue d'ouvrir l'ensemble de ses services rendus au public : administratif, urbanisme et agence postale

tous les mardis  
de 17h à 19h



# RÉUNION PUBLIQUE

2025

**JEUDI 25 SEPT.  
À 18H30**

**PUIMOISSON  
SALLE POLYVALENTE**



## ORDRE DU JOUR

Passage en tout  
Points d'Apport Volontaire



**C'EST MAINTENANT !**

## RENTREE DES CLASSES 2025



**Agnès, Sandrine, Isabelle et Sébastien souhaitent une excellente rentrée des classes à tous les élèves de Puimisson.**

**Cette année, l'école Maria Borrély va accueillir 49 enfants**

**La classe de maternelle avec Agnès Della Casa accueillera 17 élèves**

**La classe de CP/CE1 avec Sandrine Maïa Ordonnez : 17 élèves**

**La classe de CE2/CM1/CM2 : 17 élèves**

**Les horaires sont : 9h - 12h et 13h30 - 16h30**

**La garderie : Isabelle Espariat accueillera les enfants à partir de 7h45 le matin et jusqu'à 18h le soir.**

**Les tarifs de la cantine restent inchangés : 4€**

**Depuis le mois d'avril 2024, de nouvelles procédures ont été installées pour la sécurité de la garderie.**

**Il y a un visiophone qui permet au personnel de voir qui veut entrer et ont le choix d'ouvrir ou pas.**

# EXTENSION DE L'INTERDICTION DE FUMER

Dès le 1er juillet 2025, il sera interdit de fumer dans certains endroits publics.

Le gouvernement va interdire de fumer dans les lieux publics extérieurs où peuvent se trouver des enfants, comme « *les plages, parcs et jardins publics, abords des écoles, abris de bus, équipements sportifs* ».

« *Là où il y a des enfants, le tabac doit disparaître* », a déclaré jeudi 29 mai 2025 Catherine Vautrin la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles,



Le non-respect de l'interdiction « *pourra engendrer une contravention de 4e classe, soit 135 €* », précise Catherine Vautrin, qui estime que la liberté de fumer « *s'arrête là où commence le droit des enfants à respirer un air pur* ».

La ministre indique que le périmètre d'interdiction autour des écoles sera précisé dans le décret de mise en œuvre. « *Nous sommes en train de le déterminer avec le Conseil d'État, et nous ferons confiance aux élus pour le mettre en place de façon pragmatique* », poursuit la ministre.

Les collèges et les lycées sont aussi concernés par l'interdiction, pour éviter notamment que « *collégiens et lycéens ne fument devant leur établissement* ».

En revanche, l'interdiction ne concerne pas les terrasses des cafés, ni les cigarettes électroniques.



Concernant Puimisson, à partir du 1er juillet, il sera interdit de fumer :

- devant et dans l'enceinte de l'école,
- dans l'aire de jeu et le city stade et
- à l'abri bus.

Pour rappel, il est aussi interdit de jeter les mégots de cigarettes sur le sol. Il y a des cendriers et des poubelles dans certains endroits du village, il est aussi possible d'avoir un cendrier de poche.

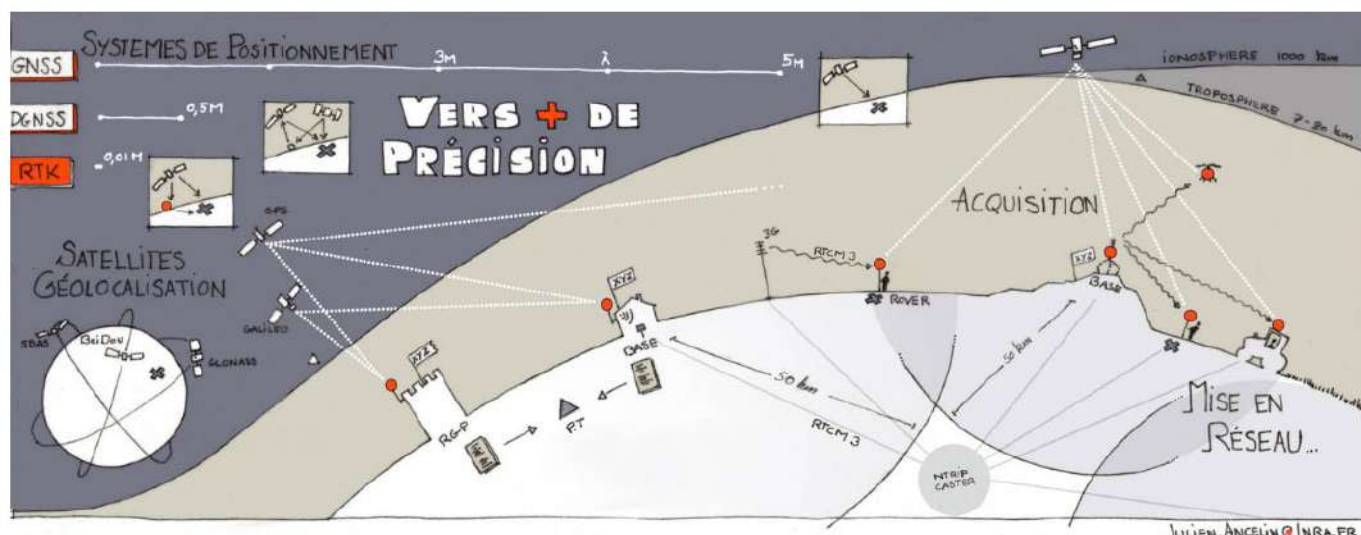
# DEVELOPPEMENT DU RESEAU CENTIPEDE RTK

**Des étudiants de l'ENSG développent le réseau centipède RTK pour améliorer le service public de l'information géographique**

Centipede RTK est un réseau collaboratif de bases GNSS ouvertes et disponibles pour toute personne se trouvant dans la zone de couverture. Lors des relevés de terrain, les données mesurées par l'antenne mobile sont envoyées à l'antenne fixe, aussi appelée base. Reliée à internet, l'antenne fixe compare en temps réel sa position connue à sa position estimée via les signaux satellites reçus.

Cela permet d'appliquer des corrections aux mesures de terrain et d'atteindre une précision centimétrique en temps réel.

Ce système est utilisé par les agglomérations Durance Luberon Verdon Agglomération et Provence Alpes Agglomération, utilise ce réseau pour lever par « GPS » les réseaux de service public : Eau, Assainissement, Eclairage Public, Pluvial, Fibre publique, Gestion des déchets, Transport, etc.



Lors de leur stage estival dans le centre de l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques de Forcalquier, un groupe d'étudiants a fabriqué deux bases centipède RTK et les ont installées dans deux communes du département. Les communes du Brusquet et de Puimoisson ont accepté d'héberger une base du réseau centipède, permettant aux collectivités de réaliser des économies.

Les champs d'applications sont multiples car les relevés topographiques sont utiles dans un large panel de métiers. Cette solution « bas coût » offre des résultats précis et peut répondre à de nombreux besoins. Le réseau peut être utilisé par tous les acteurs : collectivités, agriculteurs, géomètres, entreprises de Travaux Publics, particuliers ...

Grâce aux communes du Brusquet et de Puimoisson, la qualité des données géographiques va pouvoir être améliorée tout en proposant un service local aux agriculteurs et aux géomètres.

# HORIZON

## Médiathèque

**Mardi**

15h30 - 18h30

A partir du 2 septembre



Salle polyvalente  
Inscription gratuite

## Jeux

**Mardi**

15h30 - 18h30

A partir du 2 septembre



Prêt de jeux de société  
Jeux de cartes



Salle polyvalente

## Gribouille

**Jeudi**

15h30 - 18h

A partir du 4 septembre

1er jeudi avec bénévoles  
3ème jeudi avec l'association ALPE  
et TURBOLUDO

Salle polyvalente

## Gymnastique

**Mercredi**

**Pilate**  
17h30 - 18h30

**Cardio**  
18h40 - 19h30

A partir du 17 septembre  
Toutes les semaines

Salle polyvalente

Tarif : 125€ pour un cours  
130€ pour 2 cours

Adhésion à Horizon comprise

## Couture

**Mercredi**

14h - 16h

A partir du 17 septembre  
Toutes les semaines

Salle polyvalente

## Scrapbooking

**Lundi**

9h - 17h

A partir du 1er septembre  
Tous les 15 jours



Salle du conseil

Tarif : contribution pour l'animatrice

## Informatique

**Lundi**

17h - 18h30

A partir du 8 septembre  
Toutes les semaines

**Jeudi**

15h30 - 17h30

A partir du 4 septembre  
Toutes les semaines



Salle du conseil

**Adhésion : 15€**

La carte donne accès à tous les ateliers  
Pour les ateliers payant, la première participation est gratuite

**Contacts :**

Brigitte Len : 06 19 39 48 28    Maryse Aubry : 06 71 65 34 31  
horizon.puimoisson@gmail.com

# MIEUX BOUGER avec



Association santé  
éducation et prévention  
sur les territoires

PACA

Ateliers  
Gratuits

**TOUS LES VENDREDIS  
DE 15H À 16H DANS  
VOTRE COMMUNE**

**Un programme de 12 séances  
d'Activité Physique Adaptée  
pour renforcer équilibre et  
confiance après 60 ans.**

- Des exercices ludiques et sécurisés pour prévenir les chutes et maintenir l'autonomie.
- Bouger ensemble pour garder forme, mobilité et bien-être au quotidien.
- Encadré par un professionnel formé à l'APA, dans une ambiance conviviale.

**RETROUVEZ  
VOTRE  
ÉQUILIBRE**

à partir du  
12 septembre

Pour toute information contactez :

- le secrétariat de la mairie au

04 92 74 54 01

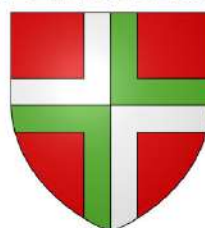
[mairie.puimoisson@gmail.com](mailto:mairie.puimoisson@gmail.com)

- ou Maryse Aubry au

06 71 65 34 31

[maryseaubry.puimoisson@gmail.com](mailto:maryseaubry.puimoisson@gmail.com)

**Puimoisson**



# KUNDALINI Yoga

Un yoga puissant et dynamique

Tout public  
Essai gratuit

## PUIMOISSON

🕒 Lundi, de 18 h 15 à 19 h 30

📍 Salle polyvalente

## LE CHAFFAUT ST JURSON

🕒 Mardi, de 18 h 30 à 20 h

📍 Doja - Quartier St-Pierre

## CONTACT

Danielle BUYASSE  
buisse.danielle1@gmail.com  
06 75 87 23 36



Création : www.voyage.com Ne pas jeter sur la voie publique

# KUNDALINI Yoga

Un yoga puissant et dynamique

Tout public  
Essai gratuit



Apprendre des techniques pour lâcher prise, retrouver son énergie vitale et mieux gérer son stress.

Yoga basé sur des séries utilisant le souffle, le rythme, les postures dynamiques ou statiques, le son des mantras, la relaxation et la méditation.

Apporter un coussin, un tapis et une couverture.

35 €  
par mois  
ou  
13 € la  
séance



## CONTACT

Danielle BUYASSE  
buisse.danielle1@gmail.com  
06 75 87 23 36



LES ARTS-MARTIAUX POUR TOUS

1 Adhésion  
2 Disciplines  
7 cours / semaine  
**ESSAI GRATUIT**

Forums des Associations le 31/08 à PUIMOISSON et le 06/09 à RIEZ



# VOVINAM VIET VO DAO

COURS : BABY / ENFANTS / ADOS / ADULTES



## PUIMOISSON & RIEZ

Mardi - Mercredi  
Vendredi - Samedi



**ETRE FORT  
POUR  
ETRE UTILE**



## CARDIO FIGHT

## RIEZ

Jeudi : 18h30 à 20h



## Renseignements

Xavier : 06.81.82.00.35

Mail : budo04@yahoo.com

Retrouvez nous sur :



# LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES DECHETS

Dans la lettre du mois de juillet, nous avons annoncé le futur passage en tout PAV (Points d'Apports Volontaires) à Puimoisson.

Les conteneurs d'ordure ménagères vont disparaître des rues du village pour être regroupés dans les 8 PAV de la commune.

Dans la lettre d'août, nous avons expliqué pourquoi les ordures ménagères doivent être réduites au strict minimum, dès lors que le tri sélectif est bien fait.

Ce mois-ci, nous allons aborder les enjeux financiers qui nécessitent cette nouvelle organisation.

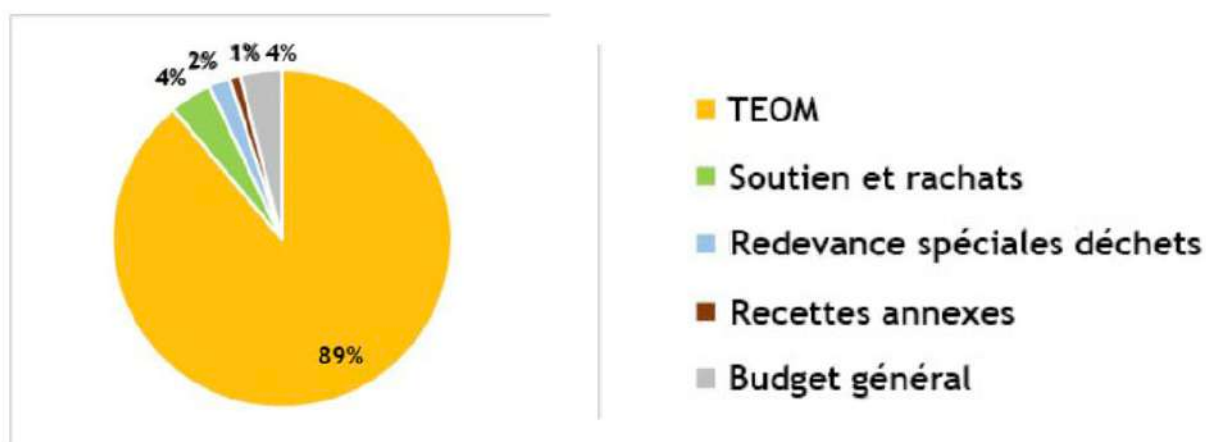
Tous ces points seront abordés lors de la prochaine réunion publique qui sera organisée le jeudi 25 septembre à 18h30 dans la salle polyvalente.

## LES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

### Qu'est-ce que la TEOM ?

Le budget du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) de DLVAgglo est financé :

- à environ 89 % : par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les contribuables du territoire ;
- à environ 4 % : par le soutien des éco-organismes et la revente de certains matériaux issus du tri des déchets ;
- à environ 2 % : par la redevance spéciale déchets (en cours de déploiement) ;
- à environ 1 % : par les recettes annexes telles que la vente de composteurs et les subventions ;
- à environ 4 % : par la compensation du budget général de l'agglomération pour atteindre l'équilibre budgétaire.



La TEOM est la principale source de financement du service de collecte et de traitement des déchets.

## Quels services permet-elle de financer précisément ?

- La collecte et le transport vers les sites de traitement (camions, essence)
  - Le traitement (enfouissement, centre de tri)
  - Les équipements de précollecte (bacs ou points d'apport volontaire) et leur entretien
  - Le fonctionnement des déchèteries
  - Les dispositifs de compostage
- Les frais de structures (salaires, bâtiments, ...)



La sensibilisation et la communication (animations et actions sur la prévention des déchets et sur les consignes de tri...)

## Qui doit s'en acquitter?

Tous les propriétaires d'un bien (logement, local commercial, entreprise ...) doivent payer la TEOM, que le logement soit utilisé comme résidence principale, secondaire ou même vacant. C'est une annexe à la taxe foncière qui concerne toutes les propriétés bâties.

D'une façon générale, la TEOM est imposée au nom des propriétaires ou usufruitiers qui peuvent la répercuter sur leur(s) locataire(s).

D'une façon générale, la TEOM est imposée au nom des propriétaires ou usufruitiers qui peuvent la répercuter sur leur(s) locataire(s).

## Le calcul de la TEOM tient-il compte de la taille de mon bac ou du nombre de collectes ?

Non, la TEOM est une taxe qui est due par tous les propriétaires même ceux qui ne possèdent pas de bacs, ou qui ne les présentent jamais à la collecte donc le calcul de la TEOM n'est pas lié à la production de déchets.

Le montant de la TEOM dépend de la base foncière de la propriété fixée par l'administration fiscale ainsi que du taux voté par la collectivité.

## Comment évolue la valeur locative ?

La valeur locative peut évoluer selon :

- La réévaluation annuelle des valeurs locatives basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). Par exemple en 2024, la hausse de base est de 3,9% pour tenir compte de l'inflation, et s'applique à toutes les propriétés (hors locaux commerciaux révisés) ;
- L'évolution de la valeur foncière sur votre propriété.

Ex: extension d'habitation, construction d'un bâtiment annexe, d'une piscine...

## Puis-je être exonéré de la TEOM si je passe un prestataire privé ou si je n'utilise pas le service ?

Non. La TEOM n'est pas liée au service rendu et peut entraîner l'imposition de biens qui ne produisent pas de déchets. La contractualisation avec un prestataire privé pour la gestion de ses déchets n'implique pas l'exonération de la TEOM.

## Est-ce que DLVAgglo a l'obligation de collecter les déchets des professionnels ?

Non. La Communauté d'agglomération est compétente pour la gestion des déchets des ménages. Sans en avoir l'obligation, elle collecte les déchets dits assimilés regroupant les déchets des activités économiques (mêmes caractéristiques et quantités que les ménages sans sujétion technique particulière).

## Est-ce que DLVAgglo va faire évoluer le financement du service ?

La Communauté d'agglomération est en train d'étudier la mise en œuvre d'une tarification incitative. Elle prendrait en compte l'utilisation du service de gestion des déchets dont le geste de tri dans la facturation à l'usager.

Ensemble, réduisons nos déchets !



$$\text{TEOM (actuelle)} = \text{Base de la taxe foncière} \times \text{Taux fixé par la collectivité}$$

*La TEOM est basée sur le foncier bâti.  
Elle apparaît sur l'avis de taxe foncière.*



**Samedi 20 septembre**

**Journées européennes du Patrimoine**



# **la Fondation Arnaud Son histoire**

**9h à 17h** Exposition salle du foyer

**17h30** Conférence salle du foyer

# **PUIMOISSON**

tel : 06 83 20 45 91 ou 07 86 59 17 71 [lesrendezvousdepuimisson@orange .fr](mailto:lesrendezvousdepuimisson@orange.fr)

*Entrée gratuite*



ALPES DE HAUTE  
PROVENCE  
LE DÉPARTEMENT



# PUIMOISSON



**DIMANCHE 28 septembre**

## Vide Grenier

*Espace piéton devant l'église*

**de 9h à 18h**

**CONTACT : 06 08 35 73 99**



*ne pas jeter sur la voie publique*



Alpes de Haute Provence



Village perché des Alpes-de-Haute-Provence, Puimisson se situe sur le plateau de Valensole, à équidistance des Gorges du Verdon et du pays de Giono.

Ses habitants sont appelés les puimoissonnois et puimoissonnoises.

Entourée par les communes de Riez, Valensole, Roumoules et Saint-Jurs, Puimisson se situe 35 de km à l'est de Manosque.

S'élevant à 694 mètres d'altitude, le village est arrosé par l'Auvestre.

Depuis 2013, Puimisson fait partie de la communauté d'agglomération DLVA (Durance Lubéron Verdon Agglomération), dont le siège se trouve à Manosque.

25 communes sont regroupées avec un total de 62000 habitants.

Le maire de Puimisson se nomme Fabien Bonino.

Il a été élu en juin 2020. C'est son 1er mandat.

Au 1er janvier 2019 (dernier recensement), la commune comptait 732 habitants.



## LES ACTUALITÉS



### PLAN LOCAL D'URBANISME



Enfin ! Le PLU de Puimisson Après l'approbation du PLU par le Conseil Municipal du 1er...

En savoir +

### TRAVAUX



Consulter notre page "Travaux" >

En savoir +

### ADRESSAGE DU VILLAGE



Pour en savoir plus, consultez notre page sur l'adressage >

En savoir +

### 2023: NOUVELLE ANNÉE DE SÉCHERESSE



Tableau des mesures générales de restriction des usages de l'eau. Mesures concernant les restrictions d'eau.

Affiche\_crise\_AHP\_2023

En savoir +

Toutes les actualités >

Toutes les informations  
concernant  
notre commune  
sont consultables  
sur notre site.

puimisson.fr